

## Réquisitoire – Henri Leclerc

Gauthier Poulin

Fermez les portes. Que personne ne rentre ou ne sorte !

Vu la dangerosité de l'animal, Henri Leclerc, j'aurais aimé le voir dans une cage de verre... mais Monsieur le Président n'en a pas voulu. Question de principe qu'il dit !

S'il vous saute à la gorge en cours d'audience, vous ne pourrez-vous en prendre qu'à vous-même.

Aux quatre coins de Paris qu'on va le retrouver, Laugery ! Eparpillé par petits bouts, façon Puzzle. Moi... j'aurais prévenu.

Monsieur le Président, donc, Mesdames, Messieurs les jurés.

Cette affaire est hors norme... j'ai fait privatiser le Centre de Courbevoie pour cette audience, j'ai dépêché 200 membres du GIGN et cinq hélicos tournent en permanence, pour le transfert du « *El Chapo du 92* », j'ai même fait bloquer le pont de Neuilly.

Oui... c'est LE procès du XXI<sup>e</sup> siècle... rien ne pouvait être laissé au hasard.

D'ailleurs, comme à Nuremberg, comme pour Klaus Barbie, ce procès sera intégralement filmé.

J'espère que vous avez pris vos dispositions, Mesdames, Messieurs les Jurés, nous sommes là pour 6 mois... Au moins ! Personne ne sortira avant que la vérité se fasse.

\*

Ce dossier « secret défense » a été ouvert dès la fin des années 50. Une section spéciale du Parquet a même été ouverte pour serrer Leclerc. Il n'a jamais quitté nos radars depuis qu'il sévit sur la place publique.

Là, vous ne devez pas comprendre... pour vous, Henri Leclerc, c'est uniquement le brillant de l'image officielle.

Pour vous, si je devais reprendre le dossier... Henri Leclerc est né le jour de sa naissance. Peut-être la veille. Bon élève, il côtoie en primaire Victor Hugo, Karl Marx et Ramsès II.

Il a comme professeur de sport Churchill, et suivra toute sa vie ses conseils en la matière.

Sitôt le baccalauréat en poche, il devient ce qu'on appelle un avocat de cause. La cause des étudiants en mai 68, la cause des mineurs de fond, la cause des paysans travailleurs...

bref, il cause beaucoup, beaucoup, beaucoup ! C'est sa marque de fabrique.

De grands procès vont émailler sa carrière avec comme clients Lucien Léger, Richard Roman, Véronique Courjault, DSK ou encore Dominique de Villepin.

Henri Leclerc est de tous les combats... et maintenant qu'il joue au bridge avec Mathusalem, il reçoit tous les honneurs.

Voilà pour l'histoire officielle. Mais pendant qu'il l'écrivait, notre section spéciale continuait d'enquêter.

Vous n'imaginez pas. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de jours passés à traquer l'homme qui comparait aujourd'hui devant vous. Des nuits blanches envahies d'idées noires, affalés sur des tables en contreplaqué qui s'émiettent, dans un bureau qui prend l'eau de partout.

Vous n'imaginez pas, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de procès-verbaux entassés dans ce dossier, presque tous rédigés en lettre de sang, faute de budget pour acheter de nouveaux stylos. Henri m'a tuer. A la tâche.

Car Henri Leclerc est coupable. C'est une évidence.  
Il n'est pas simplement « mis en examen », il est coupable.

Pas la peine, ici, de s'embarrasser d'approximations qui embrouillent l'esprit.  
Non ! Appelons un joint de culasse un joint de culasse.  
Pourquoi dire personne à mobilité réduite pour éviter le mot handicapé ?  
Technicien de surface plutôt que balayeur ?  
Travailleur du sexe, pour ne pas dire... « gynécologue » ?

Henri Leclerc est coupable.  
Sinon vous n'auriez pas à le juger. Il ne serait pas là. C'est aussi simple que ça.

Dès le début, le camarade Leclerc s'est avéré un dangereux cumulard : entre ses amitiés gauchisantes, son anti-vichysme primaire, ses penchants libertaires ou sa sympathie pour le FLN, il était déjà dans le viseur de René Coty. C'est dire !

Il y a aussi son investissement au SAF. Le S.A.F. au choix : (1) Syndicat des Avocats de France, apolitique de gauche, ou (2) S.A.F. : Syndrome d'Alcoolisation Fœtale. Quand Maman biberonne en cachette.

Dans les deux cas, les effets sont un handicap permanent et un important retard de développement.

Amusez-vous, Monsieur Leclerc, profitez-en. Voilà un procès duquel vous ne sortirez pas triomphant. Le dossier est lourd... Trop lourd pour que vous fassiez le poids et vous en tiriez par une ultime acrobatie verbale.

Les preuves contre lui sont accablantes. Mais rusé comme un renard, agile comme une anguille, consensuel comme un médiateur suisse, il est toujours resté insaisissable.

Avec plus de soixante années d'avocature, Henri Leclerc a même marqué de son empreinte les esprits et les premiers rangs de chaque salle d'audience. Il est devenu le Dexter des prétoires. En agissant au plus près des juges, il est persuadé d'avoir acquis une immunité perpétuelle.

Mais... bien évidemment ! Qui voudrait condamner le chantre de la liberté, le Simon de Cyrène des rejetés, le héraut des droits de l'homme, le Prince des Bisounours ? Personne ! Tout le monde aime Henri Leclerc. L'opinion publique est acquise à sa cause.

Mais l'opinion publique...

Chassez-la, cette intruse, cette prostituée qui tire le juge par la manche ! C'est elle qui, au pied du Golgotha, tendait les clous aux bourreaux, c'est elle qui applaudissait aux massacres de septembre et, deux siècles plus tard, aimerait voir Paul Pogba président de la République.

L'opinion publique, Henri Leclerc en a fait sa catin au service de sombres manœuvres. Elle est si facilement manipulable.

Mais ne cherchez pas à la suivre, Mesdames et Messieurs les jurés, n'essayez pas d'être dans le vent, c'est une ambition de fayot. Dis-moi qui tu suis, je te dirai qui je hais.

Non, Henri Leclerc n'est pas un personnage monolithique et sans faille. Et je vais vous aider, ce soir, à le condamner en prouvant qu'il n'est pas celui que vous croyez. En démontrant, point par point, que ce triste sire s'est bien rendu coupable d'organisation d'un mouvement insurrectionnel de nature à mettre en péril les institutions de la République !

C'est exact. Ce prétendu saint laïc, ce tribun du Barreau, ce Pavarotti des prétoires a œuvré toute sa vie pour que Marianne mette un genou à terre, et s'incline devant le Roi des avocats.

Avec les copains de la section autoproclamée BHL, la section « Brisons Henri Leclerc », nous attendions qu'il commette son premier faux pas.

Comme tant de grands criminels, Leclerc s'est senti obligé de revendiquer ses actes, dans un livre, il y a un peu plus d'un an. Ce fut l'étincelle embrasant nos mille pièces à conviction. Tout y est détaillé par le menu.

Il y a chez lui quelque chose de romanesque. Il fallait bien qu'un livre provoque sa chute. Ah ! *La Chute*. Ce splendide roman d'Albert Camus. Publié... dans le même temps qu'Henri Leclerc prêtait serment, en 1955. Aucun hasard ici.

*La Chute* est une fable qui critique la bien-pensance parisienne. Cette bien-pensance qui formait une cour autour de Jean-Paul Sartre. Cour qu'Henri Leclerc a immédiatement rejointe.

Jean-Baptiste Clamence, est le pseudonyme utilisé par le héros du bouquin pour cacher son véritable nom... qui pourrait aisément être celui de notre coupable.

Car oui, Clamence n'est rien d'autre que votre jumeau, Leclerc : Il est avocat à Paris, tout lui a toujours réussi. Il est brillant, admiré par ses pairs. Il aidait les aveugles à traverser la rue et exultait à donner l'aumône aux pauvres. Il a pris pour spécialité les nobles causes. Selon ses propres mots, il lui suffisait de renifler sur un accusé la plus légère odeur de victime pour que ses manches entrassent en action. Et quelle action ! Une tempête ! Il avait le cœur sur les manches.

Le parallèle est parfait.

Clamence reconnaît ses mille méfaits dans une confession fleuve et intéressée. Henri Leclerc a fait exactement la même chose en livrant ses mémoires.

Ces deux livres peuvent être considérés comme les principaux documents à charge contre lui. Cote D 127.272 quater section 3 et bis repetita du dossier pénal.

Dans sa confession, Clamence assume aussi que l'enseigne de sa boutique serait « *une face double, un charmant Janus, et, au-dessus, la devise de la maison : « Ne vous y fiez pas. »* Ne vous-y fiez pas. Telle pourrait effectivement être la devise de notre homme.

Comme Clamence, comme Janus, Leclerc nous la met à l'envers. On ne peut se fier à cette image sans faille. A cette voix qui jamais ne défaille.

Là... j'anticipe : la défense tentera certainement de tourner en ridicule ce parallèle confondant. Elle vous dira que c'est le seul livre que j'ai jamais lu. Et bien non. Faux ! D'abord, techniquement, si les bande-dessinées sont des livres, j'en ai lu plein. Ensuite, *La Chute* je ne l'ai même pas lue mais la couverture est jolie, et le résumé à la fin très bien fait. Paf, dans les dents l'avocaillon ! Vous ne pourrez pas la prendre au sérieux.

Avant de passer aux détails de l'infraction, pour bien comprendre les motifs du coupable, j'aimerais revenir sur l'enquête de personnalité, fondamentale, qui confirme sa duplicité.

Je ne m'appesantis pas sur les rapports psychiatriques qui le décrivent comme un névrosé, mégalomane et égocentrique... Henri Leclerc est simplement un avocat ! Et un avocat pénaliste !

Rien d'étonnant ici. Donc.

Par contre, son parcours est bourré d'incohérence qui empêchent de croire à l'image qu'il s'est construite au fil des années. Je vais détruire ici les facettes publiques de ce personnage soi-disant respectable. Mais bien sûr.

D'abord, un détail qui ne vous surprendra pas. Sous ses airs de sympathique Père Castor, Henri Leclerc est un gros consommateur de produits stupéfiants. A longueur de temps. Il l'avoue par métaphore : avant de prendre la parole pour une plaidoirie, il attend l'intercession de ce qu'il appelle son « ange ». Ce qui le fait planer.

Cet « ange » est décrit dans son livre, Cote D 127.272 quater section 3 et bis repetita. Je cite : « *Cet ange que je connais bien aujourd'hui et qui m'a accompagné toute ma vie, qui parfois me délaisse, qui comme moi vieillit, puis surgit à nouveau sans crier gare, s'empare de moi, me souffle les mots et les phrases, et me quitte dès que je me tais, pantois* ».

Mais c'est du Pierre-Ann Laugery dans le texte !?

En fait, Leclerc serait un mélange de la Vierge Marie, de Jeanne d'Arc et de Paco Rabanne. C'est soit de la chnouf... soit du mysticisme.

En tous les cas, le coupable ne pourra dire qu'il n'était pas maître de ses actes. C'est une circonstance aggravante... et il n'existe aucun droit à la légitime défonce !

Sniffer mieux que de l'air, c'est la méthode Leclerc.

Passons à l'image qu'il s'est construite. Première idée reçue sur Henri Leclerc, évidente : c'est un grand pénaliste. Il défend la veuve et l'orphelin. Le criminel et l'innocent poursuivit à tort. Il lutte pour la présomption d'innocence de ses clients et regrette la surmédiatisation de ses affaires. Mais... Henri Leclerc est avocat de presse dans le même temps !

Là... ce n'est plus le même discours. Janus est dans ses œuvres.

Henri Leclerc milite alors pour que les journaux aient une totale liberté de publication. Grâce à lui, la presse est devenue toute puissante au mépris des prévenus qui sont désormais lynchés cinquante fois dans les journaux, sur les blogs et les réseaux sociaux. Et le Tribunal doit faire office de chambre d'enregistrement d'une peine déjà prononcée.

Si Henri Leclerc le pénaliste aime le secret de l'instruction, il l'oublie quand il défend Libération ou le Canard Enchaîné. Et la présomption d'innocence dans les journaux ? Idem. Et le droit à la réinsertion ? Mais la presse s'en balaie le nombril avec le pinceau de l'indifférence.

Alors qu'il a payé sa dette, on réclame encore l'ablation des cordes vocales de Bertrand Cantat qui ne chante plus que sous la douche. Qu'importe la sentence, pourvu qu'il y ait la peine.

Grâce à Leclerc, le journal Libération, hier au bord de la faillite, n'a pas coulé sous le poids des condamnations. Il aurait été bien dommage de se priver d'un quotidien qui permet de connaître la pensée de son ancien directeur, Jean-Paul Sartre. Ouvrez n'importe quelle édition de Libé, vous aurez à la fois la Nausée et les Mains Sales. Les Mouches accompagnent les Mots.

Qui a dit que la presse et le pénal ne pouvaient faire bon ménage ? Pas Henri Leclerc, certainement pas. Il s'accommode très bien de ces deux visages.

Un pas en avant, deux pas en arrière, c'est la méthode Leclerc !

Ensuite, Henri Leclerc le tribun, le génie de l'oralité. Ca... c'est certain qu'il l'a bien fait progresser, l'oralité.

Avant... la plaidoirie était au cœur du procès. C'est là que vous intervenez Leclerc. Votre réputation vous précède. Prévoyez minimum douze heures de plaidoirie enflammée. De l'ethos, du pathos, du Porthos, il y en a pour tous les goûts. Approchez, approchez ! C'était le spectacle... mais ça pouvait aussi être long comme une nuit à écouter France Culture en période de grève.

Grâce à 60 ans d'effet Leclerc, les procédures sont maintenant dématérialisées. La Justice avait un bandeau pour ne pas voir les justiciables. Elle a aujourd'hui deux bouchons de liège pour ne plus les entendre.

D'ailleurs, si la défense, ce soir, pouvait se contenter de quelques observations, je pense que cela serait un soulagement pour tout le monde. En plus, nous savons déjà ce que vous allez dire : « *Il est gentil, il voulait jouer. Il a pas fait exprès. Il suit une formation !* »

Tout mais pas ça ! Contentez-vous d'un dépôt de dossier... c'est préférable.

Rassurez-vous, ce n'est pas moi, avocat général, qui me plaindrais de ce nouvel ordre des choses. Je tenais juste à souligner qu'étonnamment, le résultat obtenu par Monsieur Leclerc est à l'opposé du but proclamé.

Il ne vous reste plus qu'à vous taire... C'est la méthode Leclerc.

Et c'est du pareil au même avec votre image d'avocat fondamentalement contre la prison. Mais !? Vous luttez depuis 60 ans contre la détention provisoire et 20.000 « présumés innocents » sont sous les verrous aujourd'hui. Bien joué, Leclerc !

Des millions de discours contre les conditions de détention. Tiens !? la population carcérale a triplé depuis le début de votre carrière.

Et, dans les années 70, quand on allait en prison sans passer par la case départ, on y restait en moyenne 5 mois. Maintenant, il faut attendre un an sous les verrous avant de pouvoir relancer les dés. Chapeau bas, Leclerc !

Mais j'espère que vous être fier de vous ! Avec vos bêtises, on affame les avocats généraux. On nous vole notre travail. C'est vrai à la fin. On doit attendre bien plus longtemps pour revoir nos chers récidivistes. C'est terrifiant. Je voulais, ici, pousser un grand cri d'alarme.

Malgré ce bilan désastreux, Leclerc continue, encore et toujours, d'affirmer qu'il lutte contre la prison.

Faire le jeu d'la pénitencier, c'est peut-être ça, la méthode Leclerc...

Enfin, je terminerai par une dernière incohérence qui, dans les Hauts-de-Seine, devrait particulièrement vous toucher.

Mesdames et Messieurs les jurés... Henri Leclerc est l'un des vôtres, vous l'adulez, vous avez son portrait au-dessus du lit conjugal. Mais bande de veaux ! Il a tout fait pour miner la profession de l'intérieur.

Pas besoin d'une étude approfondie : de tous les principes des avocats, celui que vous oubliez sitôt l'oral de déontologie soutenu et le CAPA en poche, c'est le désintéressement !

Henri Leclerc, avec une poignée d'allumés, a agi contre vous. Il a lancé un cabinet marginal et coopératif, une sorte de phalanstère juridique où le client n'aurait presque pas besoin de payer.

Mesdames et Messieurs les Jurés, indignez-vous ! Un avocat sans ses honoraires, c'est comme le Roi Arthur sans Excalibur, comme Michel Fourniret sans sa camionnette, comme le Bâtonnier Laugery sans sa guitare.

Ca peut faire illusion, mais ça n'arrive pas à ses fins. C'est comme amputé d'un membre. Oui ! amis fiscalistes, vous comprenez mieux que quiconque le caractère essentiel des honoraires. Ces honoraires qu'Henri Leclerc a insidieusement voulu vous ôter.

Efficace et pas cher... c'est la méthode Leclerc.

\*

Sous ses airs respectables, vous percevez maintenant la dangerosité du personnage. A brouiller les cartes systématiquement... à se la jouer chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, alors qu'il est en réalité plus proche d'un Raspoutine. Parce que Leclerc n'est pas net !

Vous avez devant vous celui que vous avez sacré Roi des avocats. Mais c'est un anarchiste de la pire espèce. Il vise à tout détruire et tout contrôler pour son seul profit.

Oui, j'accuse ici Henri Leclerc de s'être rendu coupable de l'organisation d'un mouvement insurrectionnel, coupable d'avoir fomenté des violences collectives de nature à mettre en péril les institutions de la République. Est évidemment encourue la réclusion criminelle à perpétuité.

Ce mouvement mettant en péril les institutions françaises a pour petit nom les Droits de l'Homme et du Citoyen, ces élucubrations que les révolutionnaires ont rédigées sur un coin de table avant de perdre la tête.

Bon, en 1789, à la limite, nos ancêtres étaient pionniers et donc excusables.

Patrie, Mère, Pardonne-leur, ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Ils pensaient probablement avoir eu une bonne idée en écrivant que nous devrions être libres et égaux en droits.

En droit peut-être, en vers aussi, c'est poétique comme idéal. En fait, c'est bien différent. Ils ont créé un monstre. Pire qu'une hydre, pas besoin de couper une tête pour que deux nouveaux droits repoussent tous les six mois : Déclaration des droits de l'homme de 93, préambule de la constitution de 46, Convention européenne des Droits de l'homme, Déclaration des droits de tous les amis qui vivent dans les arbres et sont copains avec les oiseaux...

Les droits-créances se multiplient, les exigences des individus également. Et c'est à Marianne de casquer, forcément !

J'ai maintenant le droit à mes RTT, mes congés payés, la Toussaint ? Je ne sais plus ce que c'est, mais j'exige mon jour férié, mon droit à un avocat, mon droit au respect de ma vie privée, mon droit aux 35h. Mais j'ai aussi mon droit de grève pour demander qu'on passe aux 33h et pour réclamer d'autres droits.

J'ai mon droit à la liberté d'expression mais je peux vous opposer mon droit à garder le silence... que je n'utiliserai certainement pas ce soir, comme vous l'avez remarqué. Désolé Monsieur Leclerc.

Même des droits qu'on pensait disparus sont réhabilités par notre coupable. Grâce aux multiples affaires Strauss-Kahn, le droit de cuissage a retrouvé ses lettres de noblesse. Merci qui ? Merci Henri.

Au milieu de cette diarrhée de réclamations individualistes, un texte est passé aux oubliettes de l'histoire : la déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen de 1795. Mais ça. Non, ça ne vous intéresse pas.

Au lieu de mettre fin à cette débandade, vous avez surfé sur la vague, Leclerc. Jusqu'à devenir président de la Ligue des Droits de l'Homme. Et comme glorieux faits d'armes, obtenir à plusieurs reprises la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, cette belle institution qui surpasse désormais la constitution hexagonale dans la Pyramide des normes.

Et pour quoi faire ? Pour nous permettre d'accueillir un président avec un panneau « Cass'toi pov con » une telle intervention pouvant « *contribuer au débat sur des questions d'intérêt général* ».

C'est essentiel. Heureusement qu'elle est là ! Décidément. Belle initiative que la CEDH.

La France est soumise aux diktats de juges qui viennent de pays encore en voie de développement où le taux de participation aux élections est inférieur à leur taux d'alcool dans le sang.

On dirait une mauvaise blague : « *C'est l'histoire de cinq juges qui viennent de Malte, d'Azerbaïdjan, d'Estonie, de Macédoine et de Monaco, et ils vont juger la France* ». C'est n'importe quoi.

Avec tous ses efforts pour les droits, Henri Leclerc est bien l'organisateur d'un mouvement insurrectionnel qui vise à affaiblir notre pays.

Les Français ont perdu le goût de vivre, et se foutent de tout. Cessez de rire, charmante Elvire, les loups sont entrés dans Paris.

Marianne les a pris en pleine face, les doigts de l'homme. Et les gifles reçues restent douloureuses.

Mais pourquoi a-t-il fait ça ? Dans quel but ? C'est simple...

Après avoir mis à terre toutes nos institutions, sur leurs ruines encore fumantes... lui resterait auréolé de ses bons sentiments. Il règnerait alors en maître. Ses sujets ne pourraient rien reprocher à l'homme parfait, celui du juste milieu, des droits individuels, de la liberté utopique.

Oui Leclerc, vous auriez alors seul le pouvoir que vous feignez de ne pas vouloir.

Et si vous avez obtenu l'abolition de la peine de mort, ce n'était que pour mieux profiter de la perpétuité et régner pour les siècles des siècles.

Il est donc coupable. Mais il s'est sabordé lui-même en publiant son livre d'aveux. Bêtement. Comme s'il cherchait à ce qu'on l'arrête.

Alors puisque c'est ce qu'il voulait, pour lui faire ce plaisir, vous le condamnerez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, vous le condamnerez, pour son crime insurrectionnel... Et pour d'autres si le cœur vous en dit.

A quelle peine ? C'est bien le problème. Car l'homme s'est déjà administré le pire des châtements. Pour ceux d'entre vous qui l'ignoraient encore, Henri Leclerc a commencé par être avocat à Sceaux, dans les Hauts-de-Seine avant de migrer vers Paris.

Quitter le barreau de Nanterre pour un autre ne peut être qu'une punition, une peine. Et en choisissant Paris, c'est une peine capitale qu'il s'est lui-même infligée.

Comment imaginer pire ?

Puisque nous devons le ramener à la communauté des hommes, je requiers une peine juste : vous le condamnerez à revenir aux sources, là où il était encore innocent, pour qu'il reprenne tout à zéro.

Vous ordonnerez donc un transfert d'office de son dossier et son inscription au tableau de l'Ordre des Hauts de Seine. Vous ne le laisserez pas s'échapper une fois de plus !

Si on condamne mille, Leclerc en est ! Si même

Ils ne sont plus que cent, ce félon sera là ;

Si l'on en prenait dix, il sera le dixième ;

Si n'en condamnez qu'un, que ce soit celui-là !